



TICKETS RESTAURANTS LE DEBUT DE LA FAIM ?



La nouvelle est tombée sans crier gare, la direction a décidé de manière unilatérale de changer la distribution des chèques déjeuners.

Jusqu'à présent, tous les salariés de la Fnac avaient droit à leurs tickets en début de mois en fonction d'un calendrier prévisionnel.

A partir d'août, la distribution des chèques déjeuners se fera à la fin du mois à partir des plannings réalisés.

Les salariés vont devoir avancer leurs frais de repas, mieux vaut ne pas être fauché en début de mois.

Ou décider de débiter un régime sévère.

Pour justifier cette régression sociale, la direction déclare que l'ancien système ne fonctionne plus et génère un trop grand nombre de régularisations.

Forcément, en externalisant les fonctions back office, en remplaçant le logiciel de gestion dédié à cette fonction par un autre beaucoup moins efficace mais beaucoup moins cher, et en surchargeant de travail les responsables de départements dont l'élaboration du calendrier prévisionnel des tickets restaurants est une des tâches, cela marche moins bien....

La vérité est peut être ailleurs, en obligeant les salariés à faire l'avance de leurs repas, la Fnac va gagner de la trésorerie (Synergies quand tu nous tiens) particulièrement en août où il va se passer un mois avant que les salariés puissent bénéficier de leurs titres restaurants.

On peut imaginer aussi, qu'avec cette nouvelle façon de faire la Fnac espère détourner les salariés de cet acquis social et ainsi prépare le terrain à une future disparition des tickets restaurants.

En effet les salariés voudront peut être récupérer l'argent des tickets plutôt qu'avoir à avancer leurs frais de repas, ce que l'on peut comprendre au vu de la grille des salaires Fnac.

La fin justifie toujours les moyens pour notre direction, tout comme la faim justifie toujours les grandes révoltes pour le salariat.